

Conditions générales de vente

(Vente de produits et services informatiques)

Article 1 : Définitions

Pour l'application des présentes conditions générales, on entend par « le Client » toute personne physique ou morale qui conclut un contrat dont l'objet est la vente de matériel informatique, en ce compris de logiciels, (« le Produit » ou « les Produits»), ou la vente de services informatiques (« le Service » ou « les Services »), avec la SPRL BH SOLUTIONS, dont le siège social est situé Sentier de la Baye 12 à 1450 Chastre, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0693.677.979.

Article 2 : Opposabilité

Sauf dérogation écrite et signée par le Client et BH SOLUTIONS SPRL, les présentes conditions générales régissent toutes les ventes entre BH SOLUTIONS SPRL et le Client à partir du 1 Septembre 2018, et annulent et remplacent toute proposition ou contrat antérieur. Des conditions particulières entraînant une dérogation à une disposition des présentes conditions générales n'infirmes en rien les autres clauses de celles-ci, qui restent pleinement applicables.

Le Client déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes conditions générales.

Article 3 : Tarifs

Les tarifs de BH SOLUTIONS SPRL sont seulement fournis au Client à titre indicatif. Seuls les prix des Produits et des Services mentionnés dans une offre écrite et personnellement adressée au Client, engagent BH SOLUTIONS SPRL.

La liste de prix des Produits et des Services de BH SOLUTIONS SPRL ne peut être utilisée qu'avec l'autorisation écrite et préalable de BH SOLUTIONS SPRL. Cette liste reste la propriété exclusive de BH SOLUTIONS SPRL.

Article 4 : Commandes

Sauf dérogation écrite de la part de BH SOLUTIONS SPRL, les commandes ne deviennent définitives qu'après envoi du bon de confirmation de commande par BH SOLUTIONS SPRL au Client. Aucune commande acceptée par BH SOLUTIONS SPRL ne pourra être annulée par le Client sans l'accord écrit et préalable de BH SOLUTIONS SPRL.

Article 5 : Livraison des Produits et fourniture des Services

Les délais de livraison des Produits, ou de fourniture des Services sont indiqués à titre indicatif. En cas de retard de livraison ou de fourniture, quelle qu'en soit la cause, le Client ne pourra prétendre au paiement d'une indemnité, ni procéder à l'annulation de la commande, ou à la résiliation du contrat.

Article 6 : Contrôle de conformité des Produits - Transfert des risques

6.1. Les défauts de conformité qui existaient au moment de la livraison et que le Client pouvait raisonnablement constater sont considérés comme ayant été immédiatement acceptés si le Client était présent lors de la livraison. Si le Client était absent lors de la livraison, ou si les Produits doivent être déballés ou montés par le Client lui-même, il doit avertir BH SOLUTIONS SPRL de ses éventuelles remarques par l'envoi d'une lettre recommandée adressée dans les 8 jours ouvrables à compter de la livraison. En cas de défaut de conformité d'un Produit, BH SOLUTIONS SPRL procèdera au remplacement du Produit défectueux dans les plus brefs délais.

6.2. Les risques sont transférés au Client même en cas de livraison franco de port ou franco domicile, dès la remise à l'expéditeur, au camionneur ou à la personne qui vient chercher les Produits, ceux-ci voyageant toujours aux risques du Client. Cette règle vaut également en cas de livraison partielle.

Article 7 : Obligation de BH SOLUTIONS SPRL

Lorsque la vente a pour objet la fourniture d'un Service, BH SOLUTIONS SPRL ne sera tenue à l'égard du Client que d'une obligation de moyen.

Toute vente d'un service de maintenance par BH SOLUTIONS SPRL au Client fera l'objet de la conclusion d'un contrat de maintenance (« le Contrat de Maintenance ») entre le Client et BH SOLUTIONS SPRL. Dans le cas où l'une des dispositions des présentes conditions contredirait l'une des dispositions du Contrat de Maintenance, celles du Contrat de Maintenance prévaudront sur les présentes conditions.

Article 8 : Obligations du Client

Le Client s'engage à posséder des copies de secours de tous les systèmes sur lesquels BH SOLUTIONS SPRL doit intervenir, de même il possèdera des programmes antivirus installés et mis à jour. Les Produits faisant l'objet d'une licence demeurent la propriété exclusive de leurs auteurs. Le Client est seul responsable de l'usage de ces Produits et du respect des obligations de licence y relatives.

En aucun cas BH SOLUTIONS SPRL ne pourra être tenu responsable d'une quelconque violation des droits de licence par le Client.

Article 9 : Paiement & Clause de réserve de propriété

9.1 Sauf dérogation écrite de la part de BH SOLUTIONS SPRL, toutes les factures sont payables au comptant sans escompte à la réception des Produits ou des Services. Un acompte de 30% sur la totalité du montant à facturer pourra être demandé au moment de la commande.

Toute facture non payée à l'échéance sera majorée de plein droit d'un intérêt de 10% l'an et sera augmentée d'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant dû avec un minimum de 150,- €.

Les traites ou quittances éventuellement émises par BH SOLUTIONS SPRL n'apportent ni novation ni dérogation à l'article 9.1.

9.2. Les Produits vendus demeurent la propriété exclusive de BH SOLUTIONS SPRL jusqu'au complet paiement du prix de vente par le Client. En cas de non-paiement à leur échéance, BH SOLUTIONS SPRL se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, de reprendre les Produits qui auraient été livrés. Par extension, BH SOLUTIONS SPRL continuera à jouir de cette réserve de propriété même si les Produits livrés ont été transformés, cédés ou vendus par le Client à un tiers. Dans ce dernier cas, la créance sur le prix de la revente est automatiquement cédée à BH SOLUTIONS SPRL.

Article 10 : Garanties des Produits – Garantie des Services

10.1. Garantie des produits à destination des clients professionnels (B2B)

La garantie du Produit, de ses composants et de la main-d'œuvre contre tous défauts de conformité est celle donnée par le fabricant du Produit avec une durée minimale légale de 12 mois contre tous défauts de conformité, à l'exclusion des frais éventuels supportés par le Client. Par la présente clause BH SOLUTIONS SPRL limite les droits du Client à l'égard de BH SOLUTIONS SPRL à une cession des droits de réclamation que BH SOLUTIONS SPRL possède envers le fabricant desdits Produits. En aucun cas BH SOLUTIONS SPRL ne sera redevable d'une garantie dont la durée ou l'étendue serait supérieure à celle du fabricant du Produit. En tout état de cause, la garantie ne couvrira pas les dommages résultant

d'un usage non approprié, de l'usure normale, d'un traitement fautif ou négligent ou de l'ajout de pièces supplémentaires pendant la période de garantie, et qui ne serait pas effectué par BH SOLUTIONS SPRL.

10.2. Garantie des produits à destination des clients particuliers (B2C)

La garantie du Produit, de ses composants et de la main-d'œuvre se rapportant aux marchandises livrées par nos soins se limite à celle accordée par le fabricant avec une durée minimale légale de 24 mois contre tous défauts de conformité.

L'octroi de la garantie suppose que le software et/ou le hardware livrés seront utilisés dans les conditions de l'offre ou, à défaut, dans des conditions normales d'exploitation, telles que mentionnées dans les catalogues, notices, manuels mis à la disposition de l'utilisateur.

La garantie ne sort ses effets qu'à condition que les marchandises ou pièces défectueuses à l'exclusion de toutes autres soient retournées franco de port chez BH Solutions SPRL accompagnées d'une copie des factures originales, ainsi que la description exacte de la panne ou défauts constatés.

Nous nous réservons le droit de réclamer une indemnité forfaitaire de €20 HTVA par article rentré en garantie, et n'étant pas défectueux pour la panne décrite.

10.3. Garantie des services

BH SOLUTIONS SPRL garantit ses installations et ses interventions software pendant une période de 14 jours calendrier, à compter de la date de prestation effective du service d'installation ou de l'intervention par BH SOLUTIONS SPRL.

Article 11 : Responsabilité

11.1. En toute éventualité, et quelle que soit la cause du préjudice subi, la responsabilité de BH SOLUTIONS SPRL sera limitée au montant du présent contrat.

11.2. La responsabilité de BH SOLUTIONS SPRL sera exclue dans les cas suivants :

- en cas d'inexécution de leurs obligations par des tiers auxquels des missions seraient assignées par le présent contrat ;
- en cas de "hacking" du réseau, ou de tout piratage interne ou externe du réseau ;
- en cas d'éventuels dommages directs ou indirects, tels que la perte d'exploitation ou la perte de données, encourus par le Client ou par un tiers.

11.3. Pendant toute la durée du présent contrat, ainsi qu'à son terme, quelle qu'en soit la raison ou la cause, BH SOLUTIONS SPRL ne sera aucunement responsable vis-à-vis du Client de tout inconvénient, tout dommage, ou tout frais dont aurait à souffrir le Client à la suite de toute requête de l'un de ses employés, ou d'un tiers. Le Client tiendra BH SOLUTIONS SPRL indemne de tout recours intenté par l'un de ses employés, ou par un tiers, quel que soit le bien-fondé de ce recours.

Article 12 : Force majeure

En cas de force majeure, BH SOLUTIONS SPRL se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations, ainsi que de toute commande, ou d'y mettre fin selon que l'événement fortuit constitue un obstacle temporaire ou définitif. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure pour BH SOLUTIONS SPRL, l'absence en tout ou en partie du personnel, les grèves, l'incendie, l'inondation, l'impossibilité d'occuper les ateliers ou les lieux de vente, la pénurie ou la non-livraison par les

fournisseurs du Produit ou de ses composants nécessaire, l'impossibilité de transporter les Produits, le lock-out aussi bien dans l'entreprise de BH SOLUTIONS SPRL que dans celles des propres fournisseurs de cette dernière, ou encore des troubles, émeutes, accidents, bris de machines, absence de moyens de transport ou de matériel, épidémies, ou toute autre cause indépendante de la volonté de BH SOLUTIONS SPRL. Cette énumération n'est pas limitative.

Article 13 : Résiliation

BH SOLUTIONS SPRL est en droit de résilier, en tout ou en partie, le contrat ou les commandes en cours avec le Client, avec effet immédiat et sans aucun dédommagement ni mise en demeure dans les cas suivants :

- un manquement quel qu'il soit du Client dans l'exécution de ses obligations vis-à-vis de BH SOLUTIONS SPRL ;
- la faillite, la cessation des paiements, le dépôt d'une requête de concordat ou de report ou de sursis de paiement ou toute autre situation similaire dans le chef du Client ;
- la cessation totale ou partielle, l'immobilisation, la liquidation volontaire ou judiciaire ou toute situation d'insolvabilité de l'entreprise du Client ;
- l'existence de toute saisie pratiquée sur les avoirs, droits et créances du Client ou en cas de lettre de change protestée.

Article 14 : Indemnisation

En cas d'inexécution par le Client de l'une des obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales, l'intégralité des honoraires et des frais, d'avocats et de conseillers techniques, exposés par BH SOLUTIONS SPRL, et directement ou indirectement causés par cette inexécution, seront intégralement supportés par le Client.

Les honoraires et frais, d'avocats et de conseillers techniques exposés par le Client dans le cadre de l'exécution de la présente convention ne pourront en aucun cas donner lieu à une indemnisation de BH SOLUTIONS SPRL.

Article 15 : Compétence - Droit applicable

Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles, chambres francophones, sont compétents pour statuer sur tout litige, sur toute interprétation ou exécution des présentes conditions générales. Le droit belge est seul applicable aux présentes conditions générales entre BH SOLUTIONS SPRL et le Client. Si, en vertu d'une disposition légale d'ordre public ou de droit impératif, une des dispositions des présentes conditions générales était nulle ou non opposable au client, cette clause sera réputée non écrite, les autres dispositions resteront néanmoins d'application.